

## SEANCE DU 04 AVRIL 2018

-----

### ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu précédente réunion
- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du compte de gestion 2017
- Vote du compte administratif 2017
- Affectation du résultat reporté
- Vote des taxes
- Vote des subventions
- Vote du budget 2018
- Achat d'un terrain
- Validation emprunts aménagement micro-crèche et 3 appartements
- Demande de FER pour la route des Bordes
- Achat d'une parcelle de terrain suite aux travaux d'assainissement de la Vacherie
- Questions diverses.

L'an deux mil dix huit, le quatre avril à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Siméon se sont réunis à la mairie sur la convocation de Madame Renée CHABRILLANGES, Maire.

Présents : MM. Régis D'HONDT, Gérard SARAZIN, Adjoint, Mmes Gaëlle ROTKOPF, Maryse VERDIER, MM. Jean COMBAZARD, Francis BOURJOT, Philippe LEDUC, Bernard MICHELOT, Frédéric MALVAUX.

Absents représentés :

Madame Anne-Lyse ERUDEL donne pouvoir à Monsieur Gérard SARAZIN  
Monsieur Philippe BOBIN donne pouvoir à Madame Renée CHABRILLANGES  
Monsieur Stéphane GERAUDEL donne pouvoir à Monsieur Frédéric MALVAUX

Absents : Frédéric VIET, Frédéric GENISSON

Secrétaire de séance : Mme Maryse VERDIER

Madame Renée CHABRILLANGES, après avoir vérifié que le quorum était atteint, ouvre la séance du Conseil Municipal.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU

Madame Renée CHABRILLANGES demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte rendu de la précédente réunion.  
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la précédente réunion.

### **N° 01/03/2018 Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion établi par Madame GUENEZAN Sylvie receveur municipal.

### **N° 02/03/2018 Vote du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

- Section de fonctionnement : dépenses : 385 538,89 €  
recettes : 486 426,74 €
- Section d'investissement : (avant affectation du résultat et sans les restes à réaliser)  
dépenses : 96 293,67 €  
recettes : 71 848,38 €

Soit après affectation du résultat, un excédent de fonctionnement de : 171 606,23 €

### **N° 03/03/2018 Affectation du résultat reporté**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 45 027,17€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 122 071,59€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 20 581,88€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 100 887,85€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 26 907,92€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 51 353,21€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 51 353,21€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 171 606,23€

### **N° 04/03/2018 Vote des taxes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'augmenter une taxe directe locale et vote à l'unanimité une augmentation de :

- 1 % pour la taxe foncière bâti,

Les taux appliqués en 2018 seront les suivants :

- taxe d'habitation : 8,48 %
- taxe foncière (bâti) : 15,42 %
- taxe foncière (non bâti) : 36,65 %

### **N° 05/03/2018 Vote des subventions**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser les subventions suivantes en 2018 :

- Comité des Fêtes : 2 600 €
- Association catholique : 150 €
- Amicale des sapeurs pompiers de Rebais : 100 €
- Section jeunes sapeurs pompiers de Rebais : 100 €
- Collège Jean Campin : 250 €

### **N° 06/03/2018 Vote du budget 2018**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, des membres présents et représentés, le budget unique 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 674 245,23 €
- section d'investissement : 1 342 853,26 €

### **N° 07/03/2018 Achat d'un terrain**

Vu la proposition au Conseil Municipal d'achat des terrains C 184 d'une superficie de 863 m<sup>2</sup> et C 182 d'une superficie de 2 015 m<sup>2</sup>.

Considérant que ces terrains sont situés en prolongement de la parcelle C 183 propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'acheter le terrain
- De désigner Maître MUGUET Aline, Notaires à Rebais pour rédiger l'acte
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'accomplissement de cette décision

Les crédits seront imputés à l'article 2111 du budget 2018

## **N° 08/03/2018 Validation emprunts aménagement micro-crèche et 3 appartements**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement d'une Micro-crèche et 3 appartements est sur le point de débuter.

Considérant qu'il convient de réaliser des emprunts pour le financement des travaux.

Vu la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie-Picardie pour le financement de ce projet avec les 3 modalités suivantes :

- Un emprunt d'un montant de 300 000 euros au taux de 1,84% fixe pour une durée d'amortissement de 25 ans pour le financement des 3 appartements.
- Un emprunt d'un montant de 90 000 euros au taux de 1,68% fixe pour une durée d'amortissement de 20 ans pour le financement de la Micro-crèche.
- Un emprunt d'un montant de 320 000 euros au taux de 0,48% variable sur index EURIBOR d'une durée de 36 mois. Le remboursement du capital est in fine avec une possibilité de remboursement anticipé sans indemnité. Cet emprunt servant d'avance sur subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce financement.

La Commune de Saint-Siméon s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

## **N° 09/03/2018 Demande de FER pour la route des Bordes**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'une partie de la Route des Bordes situé à l'intersection de la VC 001 et la RD 634. Cela consisterait à la réfection de la chaussée dégradée par une source sur une distance de 50 mètres environ.

Le montant prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant total HT :	22 623,83 €
Montant TVA à 20% :	4 524,77 €
Montant total TTC :	27 148,60 €

Le financement de cette opération est le suivant :

- Subvention FER à 50%	11 311,91 €
- Autofinancement	15 836,69 €
Soit un montant total	27 148,60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Approuve l'opération présentée pour un montant total de 22 623,83 € HT soit 27 148,60 € TTC ainsi que son plan de financement,

Décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet des dossiers ou les notifications d'arrêtés de subventions.

Mandate Madame le Maire pour déposer tous les dossiers de subventions.

Mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

**N° 10/03/2018 Achat d'une parcelle de terrain suite aux travaux d'assainissement de la Vacherie**

Monsieur Francis BOURJOT sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Vu la parcelle cadastrée B 94 d'une superficie de 360 m<sup>2</sup> à usage de cour commune,

Vu les travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat d'assainissement de St Rémy de la Vanne, Chauffry et Saint-Siméon dans le Hameau de la Vacherie,

Considérant que la reprise par la commune de Saint-Siméon de la parcelle B 94 permettrait de faciliter le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- que tous les frais afférant à cette vente seront à la charge des anciens propriétaires
- d'acquérir la parcelle située dans le Hameau de la Vacherie pour un montant de 1 euro symbolique,
- de désigner Maître MUGUET Aline, Notaire à Rebais pour rédiger l'acte,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**N° 01/03/2018 Approbation du compte de gestion 2017**

**N° 02/03/2018 Vote du compte administratif 2017**

**N° 03/03/2018 Affectation du résultat reporté**

**N° 04/03/2018 Vote des taxes**

**N° 05/03/2018 Vote des subventions**

**N° 06/03/2018 Vote du budget 2018**

**N° 07/03/2018 Achat d'un terrain**

**N° 08/03/2018 Validation emprunts aménagement micro-crèche et 3 appartements**

**N° 09/03/2018 Demande de FER pour la route des Bordes**

**N° 10/03/2018 Achat d'une parcelle de terrain suite aux travaux d'assainissement de la Vacherie**